

Le 28 janvier 2022

Avis sur le caractère de statistiques publiques à visée d'information générale de séries statistiques produites par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Suite à la demande exprimée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et après avis du Comité du label de la statistique publique, l'Autorité de la statistique publique reconnaît, dans le cadre de la « démarche statistique publique » en cours d'expérimentation, aux séries statistiques suivantes la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- trafic aérien civil commercial par aéroport ;
- trafic aérien civil commercial par liaison ;
- trafic aérien civil par transporteur ;
- émissions de gaz émises à proximité de l'aéroport (LTO – *Landing and Take off*) par aéroport ;
- émissions de CO2 par aéroport ;
- indice des prix du transport aérien de passagers (IPTAP).

La description de ces séries figure dans le document joint en annexe 1. Les statistiques sur le trafic aérien et sur les émissions seront prochainement enrichies par des variables plus nombreuses à l'occasion de leur publication sur le site data.gouv.fr.

L'Autorité souhaite la prise en compte par la DGAC des recommandations figurant dans l'avis du Comité du label de la statistique publique joint en annexe 2, concernant notamment la publication d'un calendrier prévisionnel de diffusion des séries, l'explicitation des concepts mesurés, la complétude des informations relatives aux traitements effectués et au caractère provisoire ou révisable de certaines des séries considérées ainsi que la facilitation de l'accès aux métadonnées.

L'Autorité procédera d'ici deux ans à une audition de la DGAC pour faire le point sur l'enrichissement des informations relatives à ces statistiques. L'ASP estime par ailleurs que ces dernières ont vocation, lorsqu'elles sont transmises à Eurostat ou entrent dans l'indice des prix à la consommation, à s'inscrire à terme dans un processus de labellisation et elle encourage la DGAC à s'engager dans cette voie.